

UNIVERSITE DU SUD TOULON VAR
Service Commun de la Documentation

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE LA DOCUMENTATION
DU 3 DECEMBRE 2010

Etaient présents :

M.	Chailan	Jean-François	Professeur, chargé de mission à l'USTV
Mme	Dauthier	Marie-Magdeleine	Conservateur
Mme	Devilléger	Françoise	Conservateur
Mlle	Maillard	Sandra	Bibliothécaire adjointe spécialisée

Etaient représentés :

M.	l'Administrateur provisoire		par M. Jean-François Chailan
M.	Bruzi	Jean-François	par Mme Marie-Magdeleine Dauthier
Mme	Cadet	Marie-Catherine	par Mlle Sandra Maillard
Mme	Dimondo	Isabelle	par Mme Marie-Magdeleine Dauthier
Mme	Erny	Nathalie	par Mme Françoise Devilléger
Mme	Ledouble	Hélène	par Mme Françoise Devilléger
Mme	Merrien	Delphine	par Mlle Sandra Maillard

Etaient absents :

Mme	Elie	Marie-Pierre	Enseignante-chercheur à l'UFR Droit
M.	Grillasca	Joël	Professeur à l'IUT
Mme	Leroux	Christine	Enseignante-chercheur à l'UFR Sciences et Techniques (son pouvoir est arrivé par courrier après le conseil)
M.	Renucci	Franck	Enseignant-chercheur à l'UFR Ingémédia

Membre de droit présent :

M.	Eymard	Daniel	Directeur du SCD
----	--------	--------	------------------

Membres de droit absents :

Mme	Vilvalle	Françoise	Directrice générale des Services USTV
Mme	Roux	Catherine	Directrice des Ressources Humaines USTV

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10 h 10 par M. Chailan, représentant l'Administrateur provisoire de l'Université.

1 – Approbation du compte-rendu du conseil du 4 octobre 2010

Avant de passer au vote, S. Maillard demande des précisions sur le projet d'extension des horaires dans les bibliothèques.

D. Eymard répond qu'une réflexion est en cours à partir d'un groupe de travail réunissant des représentants du personnel, de la direction du SCD et de la DRH mais qu'il n'est pas possible de donner des conclusions actuellement.

A l'issue du vote, le compte-rendu du conseil du 4 octobre 2011 ***est approuvé à l'unanimité.***

2 – Proposition de budget pour 2011

Recettes

D. Eymard informe que les prévisions d'inscriptions sont à la baisse cette année à l'Université (- 10% environ). La dotation prévisionnelle des droits de bibliothèque a pourtant été maintenue par la direction de l'USTV.

La dotation globale intègre normalement cette année les 14k€ de la recherche mais pas le legs Béguet qui sera versé en cours d'année (10k€ pour le Droit et 13k€ pour l'économie). La masse salariale est cette année affectée au 901 et plus au 905. Les recettes propres sont estimées à 5k€

JF Chailan demande quelles sont les recettes propres du SCD.

D. Eymard répond que ce sont les facturations des prêts entre bibliothèques et les inscriptions des lecteurs extérieurs.

L. Klee rappelle qu'il est possible de récupérer une part de la compensation boursière dans la DGF en appliquant un pourcentage sur la totalité des droits d'inscription.

Il dit aussi qu'il faut « communiquer » avec les enseignants-chercheurs pour leur proposer une offre de service en ce qui concerne la documentation.

JF Chailan aborde la question de la « propriété intellectuelle » et indique que les chercheurs ont besoin d'avoir accès aux brevets.

D. Eymard propose un rendez-vous avec le Service de la Valorisation de l'Université.

L. Klee ajoute qu'il y a quelques années TVT proposait des accès aux brevets et qu'il serait bien de reprendre contact avec cet organisme.

JF Chailan dit que pour la recherche scientifique l'accès documentaire est une porte ouverte avec l'extérieur.

L. Klee rappelle le développement des Archives ouvertes pour la recherche et l'intérêt pour les chercheurs de les utiliser.

Dépenses

D. Eymard commente les lignes budgétaires des dépenses prévisionnelles.

Les 90 000 € d'investissement logiciels sont prévus pour solder le SI Archimed en cours d'installation et pour provisionner le SIGB.

35 000 € en investissement serviront pour l'achat de mobilier (5 000 €), du serveur SID (10 000 €) et des renouvellements de matériel informatique (20 000 €).

Les 31 000 € d'entretien sont destinés à la maintenance des systèmes informatiques (Ever, Archimed, lecteur de thèses, etc...).

Les frais postaux ont été légèrement abondés par rapport à l'an passé (+ 500 €) du fait du bon fonctionnement du service de prêts entre bibliothèques.

La ligne « tuteurs » n'a pas été budgétée.

D. Eymard s'en explique et informe que Mme Nigrelli, chargée de mission auprès du CEVU, souhaiterait que tous les étudiants recrutés par l'USTV le soient en qualité d'agents contractuels rétribués sur la masse salariale de l'Université.

Les personnels des bibliothèques présents sont surpris car les étudiants recrutés au SCD ne sont pas de même niveau et n'ont pas les mêmes fonctions.

Les moniteurs recrutés au niveau licence effectuent des tâches techniques de rangement d'ouvrages, tandis que les tuteurs sont des doctorants ou Master qui donnent des cours de méthodologie documentaire aux 1^{er} et 2^e cycles.

Les premiers sont agents contractuels rétribués sur le budget du SCD, les seconds sont rétribués par des bourses spécialement affectées.

D. Eymard indique que pour le moment il faut attendre la décision de l'Administration mais qu'il a été répondu lors de débats en CEVU que des niveaux distincts de rémunérations pourraient être attribués dans le cadre de contrats étudiants.

Le budget documentaire a été partagé entre les différentes bibliothèques. D. Eymard commente les tableaux et explique la méthode de répartition utilisée, fondée sur les effectifs pondérés (SYMPA) et sur l'usage.

D. Eymard informe qu'il n'est toujours pas possible de comptabiliser fidèlement l'usage des ressources électroniques. Hormis la difficulté d'obtenir des statistiques globales des fournisseurs, la traçabilité en fonction des usagers est limitée par les réglementations de la CNIL. Si les étudiants scientifiques les utilisaient le plus jusqu'à présent, les étudiants juristes deviennent également de grands utilisateurs.

JF Chailan répond que s'il serait intéressant de connaître ces statistiques au plus juste, il serait également intéressant d'avoir des statistiques sur la fréquentation. Les membres du conseil acquiescent.

D. Eymard dit que le comptage des entrées est disponible et fiable mais qu'il faudra étudier comment l'intégrer.

F. Devilléger dit que pour avoir des statistiques très précises il faut également compter les enseignants-chercheurs dans les effectifs.

D. Eymard reconnaît que le système du partage du budget ne satisfait pas la bibliothèque de l'ISITV. Ce que F. Devilléger confirme. D. Eymard rappelle que si les effectifs sont faibles ils sont cependant fortement pondérés par le système Sympa.

Après avoir été mise au vote, la proposition de budget 2011 *est approuvée à l'unanimité.*

3 – Questions diverses

MM. Dauthier prend la parole et rappelle le problème récurrent du système de photocopieurs et d'impressions lié à la carte Monéo installée depuis deux ans dans les bibliothèques et qui fonctionne mal. De ce fait le service qui devrait être rendu aux étudiants ne l'est pas.

Elle estime que le chargé de mission qui a mis en place le système avec la Société Horoquartz ne s'est pas occupé de suivre les problèmes rencontrés dans les bibliothèques engendrés par ce matériel. C'est le SCD avec le CRI, la Reprographie et le Service des Marchés qui essaient de trouver des solutions.

D. Eymard indique que le Service des Marchés a réuni en novembre tous les acteurs de ce dispositif et a donné jusqu'au 31 décembre 2010 à Horoquartz pour résoudre les dysfonctionnements. Il a déjà préparé un appel d'offre pour une délégation de service public dès que la DAFB donnera son feu vert.

L. Klee suggère la création d'un « directeur des services de l'information » qui aurait en charge ces problèmes.

MM. Dauthier en profite pour souligner le manque d'interlocuteur pour la logistique dans les services.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 40.